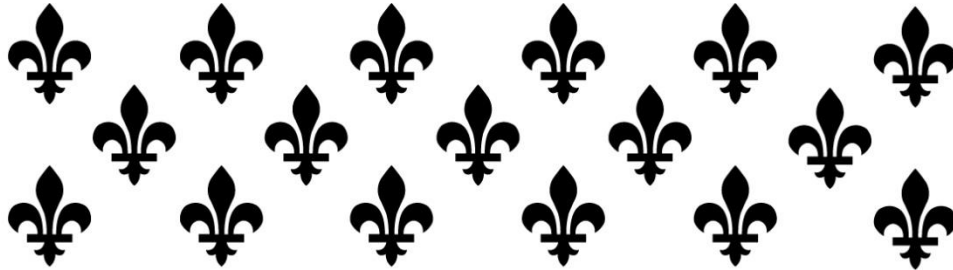


Épreuve



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 15 septembre 2020 — N° 121

Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis

---



La séance est ouverte à 13 h 41.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Nicole Jacques, directrice générale de l'organisme Moisson Beauce inc.

---

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner le travail de M. Olivier Drouin, créateur du site Internet COVID Écoles Québec.

---

Mme D'Amours (Mirabel) fait une déclaration afin de souligner le geste héroïque du jeune Samuel Johnson.

---

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de rendre un hommage posthume à M. Al Gardner, conseiller municipal de la ville de Beaconsfield.

---

**15 septembre 2020**

---

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs) fait une déclaration afin de rendre hommage aux proches aidants.

---

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de demander au gouvernement d'établir des mesures de protection pour le territoire des monts Chic-Chocs.

---

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gilles Martel pour sa contribution à la communauté de Loretteville.

---

Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Lise St-Arnaud pour son engagement bénévole et communautaire.

---

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Cécile Gauthier pour son engagement social.

---

À 13 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 14 h 04.

---

15 septembre 2020

---

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Gérard Lebel, ancien député de Rivière-du-Loup, M. David Cliche, ancien député de Vimont, et M. Patrice Laplante, ancien député de Bourassa.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

**Disposition commune**

QUE les modalités suivantes soient applicables exclusivement à toutes les séances régulières de l'Assemblée et de certaines commissions parlementaires qui se tiendront entre le 15 septembre 2020 et le 9 octobre 2020;

**Séances de l'Assemblée**

*Dispositions générales*

QUE l'Assemblée siège avec un nombre réduit de députés afin de respecter les mesures de distanciation physique selon les recommandations de la santé publique, suivant la répartition suivante :

- Au plus 20 députés du groupe parlementaire formant le gouvernement;
- Au plus 8 députés du groupe parlementaire formant l'opposition officielle;
- Au plus 3 députés du deuxième groupe d'opposition;
- Au plus 3 députés du troisième groupe d'opposition;
- Au plus 2 députés indépendants;

QU'aux fins de la période des affaires courantes, cette répartition soit modifiée afin que le nombre de députés de l'opposition officielle passe de 8 à 10 députés, que le nombre de députés du deuxième et du troisième groupe d'opposition passe de 3 à 4 députés, et que le nombre de députés du groupe parlementaire formant le gouvernement soit réduit d'autant;

15 septembre 2020

---

QU'au cours d'une même période des affaires courantes, l'absence d'un premier député indépendant puisse être comblée par un député du deuxième groupe d'opposition et que l'absence d'un second député indépendant puisse être comblée par un député du groupe parlementaire formant le gouvernement;

QUE les députés indépendants indiquent au secrétariat de l'Assemblée et aux leaders des groupes parlementaires, au plus tard le lundi à 18 h, les périodes des affaires courantes auxquelles ils désirent participer pendant la semaine en cours;

QU'au plus tard à 18 h la veille d'une séance, le leader du gouvernement communique aux groupes parlementaires d'opposition une liste préliminaire des ministres qui seront présents à la période des questions et réponses orales du lendemain;

QUE tout député puisse prendre la parole et voter à partir d'un pupitre qui n'est pas celui qui lui a été assigné;

*Vote enregistré*

QUE l'ensemble des mises aux voix se déroule selon une procédure de vote enregistré;

QU'à cette fin, le vote du leader d'un groupe parlementaire, du leader adjoint d'un groupe parlementaire ou, le cas échéant, d'un député préalablement identifié par ce dernier auprès du Secrétariat vaille pour l'ensemble des membres de son groupe;

QU'un député puisse enregistrer individuellement un vote différent de celui de son groupe parlementaire ou choisir de ne pas prendre part au vote;

QUE le député présent le mentionne immédiatement après le vote de son groupe; sinon, qu'il fasse part de son intention au leader de son groupe afin qu'il en avise la présidence au moment du vote ou qu'il en avise par écrit la présidence avant la tenue du vote;

15 septembre 2020

---

QU'à moins d'indication contraire de leur part, les vice-présidents ne prennent pas part à un vote enregistré;

QUE les noms de tous les députés ayant pris part au vote soient inscrits au procès-verbal de la séance;

QUE l'ensemble des mises aux voix tenues dans le cadre des séances de la commission plénière se déroulent selon cette même procédure;

QUE, lorsque les députés indépendants sont absents, le leader du gouvernement soit autorisé à enregistrer leur vote sur une étape de l'étude d'un projet de loi selon les instructions qui lui auront été transmises, le cas échéant;

*Suspension des travaux pour procéder à un vote à l'Assemblée*

QUE les travaux soient suspendus pour une durée maximale de 10 minutes si, au moment d'une mise aux voix à l'Assemblée, un groupe parlementaire n'est pas représenté par un leader, un leader adjoint ou un député désigné pour agir en son nom aux fins du vote et n'a pas indiqué à la présidence qu'il ne participera pas au vote;

QUE le secrétaire général ou un secrétaire adjoint notifie les leaders et les whips des groupes parlementaires, de même que leur cabinet, les députés indépendants, ainsi que les secrétaires des commissions de la suspension des travaux de l'Assemblée pour une mise aux voix;

QUE la commission où siège un leader, un leader adjoint ou un député désigné pour agir en leur nom aux fins du vote suspende ses travaux, à la demande de ce dernier, afin de lui permettre de se rendre à la Salle de l'Assemblée nationale;

15 septembre 2020

---

QUE le secrétaire général ou un secrétaire adjoint notifie le secrétariat de la commission après la proclamation du résultat du vote par la présidence ou, s'il y a plusieurs votes successifs, à la suite de la proclamation du résultat du dernier vote afin que la Commission puisse reprendre ses travaux au plus tard 5 minutes après;

*Affaires inscrites par les députés de l'opposition*

QU'au cours des débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition, le défaut de quorum ne puisse être soulevé, sauf si :

- dans le cas d'une motion présentée par l'opposition officielle, moins de 5 députés du groupe parlementaire formant l'opposition officielle sont présents en chambre;
- dans le cas d'une motion présentée par le deuxième groupe d'opposition, moins de 2 députés du deuxième groupe d'opposition sont présents en chambre;
- dans le cas d'une motion présentée par le troisième groupe d'opposition, moins de 2 députés du troisième groupe d'opposition sont présents en chambre;
- dans le cas d'une motion présentée par un député indépendant, moins de 2 députés d'opposition sont présents en chambre;

**Commissions parlementaires**

*Dispositions générales*

QUE les députés participant aux travaux d'une commission parlementaire puissent prendre la parole et voter à partir de tout pupitre aménagé à cette fin par la présidence;

QUE toute commission parlementaire puisse tenir une même séance à la fois dans les salles Louis-Joseph-Papineau et Louis-Hippolyte-LaFontaine, en ayant recours aux moyens technologiques requis;



15 septembre 2020

---

QUE tous les votes pris en commission parlementaire, à l'exception de ceux tenus en séance de travail, à la Commission de l'Assemblée nationale et à la Commission de l'administration publique, soient tenus en suivant la procédure prévue pour un vote par appel nominal;

*Procédure de vote pour certaines séances de commissions parlementaires*

QUE, lorsqu'une séance de commission parlementaire a lieu dans la salle du Conseil législatif, la salle Marie-Claire Kirkland ou la salle Pauline-Marois, un ou, le cas échéant, plusieurs députés du groupe parlementaire formant le gouvernement soient autorisés à exercer, par procuration, le nombre de droits de vote déterminé suivant le scénario applicable parmi ceux décrits en annexe;

QUE, lorsqu'une séance de commission parlementaire a lieu dans la salle Marie-Claire Kirkland ou la salle Pauline-Marois, un député du groupe parlementaire formant l'opposition officielle soit autorisé à exercer un droit de vote par procuration dans les cas indiqués dans les scénarios en annexe et que le député dont le droit de vote est exercé par procuration puisse se présenter en commission parlementaire en remplacement d'un collègue afin d'exercer son droit de parole;

QU'au plus tard au début d'une telle séance, le leader du gouvernement et le leader de l'opposition officielle identifient les députés qui voteront par procuration, et ce, pour la durée complète de ladite séance, ainsi que, pour chacun d'eux, le député qui votera en leur nom, auprès du secrétaire de la commission qui en informe les membres de la commission au début de la séance;

QUE lors du vote de chaque groupe parlementaire, le secrétaire appelle d'abord les députés présents, puis, individuellement, les députés qui exercent leur droit de vote par procuration;

QUE les noms de tous les députés ayant pris part au vote soient inscrits au procès-verbal de la séance;

**15 septembre 2020**

---

QUE, lorsqu'un député indépendant souhaite se prévaloir de l'article 133 du Règlement, le nombre de membres du groupe parlementaire formant le gouvernement autorisés à voter par procuration soit augmenté d'un;

QUE le député indépendant qui souhaite participer aux travaux d'une commission parlementaire dont il n'est pas membre en avise le secrétariat de cette commission et les leaders des groupes parlementaires au plus tard à midi, le lundi précédant la date de la séance de la commission parlementaire ou le jour même, s'il s'agit d'un lundi;

QUE, si le député indépendant est informé postérieurement au lundi à midi qu'une séance de commissions doit se tenir au cours de la semaine, l'échéance prévue au paragraphe précédent soit portée à trois heures après le moment où le député est informé de la tenue de la séance;

#### **Disposition finale**

QUE la présente motion ait préséance sur toute disposition incompatible du Règlement.

Puis, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, dépose:

Les scénarios concernant le nombre de droits vote par procuration pour certaines séances de commissions parlementaires.

(Dépôt n° 1647-20200919)

La motion est adoptée.

Ensuite, M. le président dépose :

Une lettre, en date du 16 juin 2020, que lui a adressée Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de M. André Fortin, député de Pontiac, à la fonction de leader de l'opposition officielle, en remplacement de M. Marc Tanguay, député de LaFontaine, depuis le 16 juin 2020;

(Dépôt n° 1648-20200915)

15 septembre 2020

---

Une lettre, en date du 16 juin 2020, que lui a adressée Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de M. Monsef Derraji, député de Nelligan, à la fonction de leader adjoint de l'opposition officielle, en remplacement de Mme Isabelle Melançon, députée de Verdun, depuis le 16 juin 2020;

(Dépôt n° 1649-20200915)

Une lettre, en date du 16 juin 2020, que lui a adressée Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de Mme Filomena Rotiroti, députée de Jeanne-Mance-Viger, à la fonction de whip en chef de l'opposition officielle, en remplacement de Mme Nicole Ménard, députée de Laporte, depuis le 16 juin 2020;

(Dépôt n° 1650-20200915)

Une lettre, en date du 16 juin 2020, que lui a adressée Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de Mme Hélène David, députée de Marguerite-Bourgeoys, à la fonction de présidence du caucus de l'opposition officielle, en remplacement de Mme Filomena Rotiroti, députée de Jeanne-Mance-Viger, depuis le 16 juin 2020;

(Dépôt n° 1651-20200915)

### Présentation de projets de loi

M. Zanetti (Jean-Lesage) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 596 Loi instituant Pharma-Québec

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistrée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 407 en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**  
**2151**

15 septembre 2020

---

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 596.

### Dépôts de documents

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, au nom de Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 de la Commission de la capitale nationale du Québec;

(Dépôt n° 1652-20200915)

Puis, au nom M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, il dépose :

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 d'Urgence-Santé;

(Dépôt n° 1653-20200915)

Le rapport annuel 2019-2020 d'Héma-Québec;

(Dépôt n° 1654-20200915)

Le rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services de l'Institut de cardiologie et de pneumologie de Québec;

(Dépôt n° 1655-20200915)

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 de l'Institut national de santé publique du Québec;

(Dépôt n° 1656-20200915)

Puis, au nom de M. Girard, ministre des Finances, il dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 de l'Autorité des marchés financiers;

(Dépôt n° 1657-20200915)

**15 septembre 2020**

---

Le rapport annuel 2019-2020 de Loto-Québec;  
(Dépôt n° 1658-20200915)

Le rapport annuel 2019 sur les institutions financières de l'Autorité des marchés financiers pour les secteurs d'activité suivants : les coopératives de services financiers, les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, l'assurance de personnes, l'assurance de dommages et la tarification en assurance automobile;  
(Dépôt n° 1659-20200915)

Le rapport d'activités 2019-2020 de Financement-Québec;  
(Dépôt n° 1660-20200915)

Puis, au nom de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 du Comité consultatif de l'environnement de Kativik (versions française et anglaise);  
(Dépôt n° 1661-20200915)

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 du Conseil de gestion du Fonds vert;  
(Dépôt n° 1662-20200915)

Puis, au nom de Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, il dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 sur les activités du Fonds de soutien aux proches aidants et sur celles de la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants, l'Appui national;  
(Dépôt n° 1663-20200915)

Puis, au nom de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice et ministre responsable de la Langue française, il dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 de la Société québécoise d'information juridique;  
(Dépôt n° 1664-20200915)

15 septembre 2020

---

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 du Conseil supérieur de la langue française.

(Dépôt n° 1665-20200915)

Puis, au nom de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, il dépose :

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 de l'Institut national des mines;

(Dépôt n° 1666-20200915)

Puis, au nom de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, il dépose :

Le rapport annuel de gestion 2019 de la Commission de la construction du Québec.

(Dépôt n° 1667-20200915)

Enfin, il dépose :

La réponse à la question écrite n° 132 concernant le programme Aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 13 mai 2020 par M. Derraji (Nelligan);

(Dépôt n° 1668-20200915)

La réponse à la question écrite n° 133 concernant le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 13 mai 2020 par M. Derraji (Nelligan);

(Dépôt n° 1669-20200915)

La réponse à la question écrite n° 134 concernant les mesures mises en place pour la sécurité des agents de la paix et autres professionnels dans les établissements de détention pour faire face à la pandémie de la COVID-19, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 13 mai 2020 par Mme Nichols (Vaudreuil);

(Dépôt n° 1670-20200915)

La réponse à la question écrite n° 135 concernant le Plan de protection du territoire face aux inondations, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 13 mai 2020 par Mme Nichols (Vaudreuil);

(Dépôt n° 1671-20200915)

15 septembre 2020

---

La réponse à la question écrite n° 136 concernant le rôle de l'industrie de la construction navale au Québec au sein de la nouvelle Stratégie maritime du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 13 mai 2020 par M. Barrette (La Pinière);

(Dépôt n° 1672-20200915)

La réponse à la question écrite n° 139 concernant la suspension de la consultation publique précédant la révision des deux lois sur le statut de l'artiste, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 13 mai 2020 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 1673-20200915)

La réponse à la question écrite n° 140 concernant le plan de valorisation du patrimoine bâti du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 13 mai 2020 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 1674-20200915)

La réponse à la question écrite n° 142 concernant l'encadrement des agences de placement de personnel au Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 13 mai 2020 par M. Rousselle (Vimont);

(Dépôt n° 1675-20200915)

La réponse à la question écrite n° 145 concernant le soutien financier octroyé pour la santé mentale des jeunes et la vision du gouvernement à l'égard de cet enjeu, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 mai 2020 par M. Benjamin (Viau);

(Dépôt n° 1676-20200915)

La réponse à la question écrite n° 146 concernant la demande d'aide faite au gouvernement du Québec par le quotidien La Presse, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 mai 2020 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 1677-20200915)

La réponse à la question écrite n° 147 concernant le processus d'achat du Capitole de Québec amorcé par Québecor sports et divertissement inc. et le droit de préemption en vertu de l'article 54 de la Loi sur le patrimoine culturel, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 mai 2020 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 1678-20200915)

15 septembre 2020

---

La réponse à la question écrite n° 148 concernant l'appui du gouvernement du Québec à la production audiovisuelle québécoise, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 mai 2020 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 1679-20200915)

La réponse à la question écrite n° 149 concernant le plan de soutien des entreprises du secteur du cirque pendant la pandémie de la COVID-19 et après la fin de la crise, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 mai 2020 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 1680-20200915)

La réponse à la question écrite n° 150 concernant le soutien offert aux festivals et événements culturels, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 mai 2020 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 1681-20200915)

La réponse à la question écrite n° 151 concernant l'accompagnement des salles de cinéma par le ministère de la Culture et des Communications dans la mise en place de protocoles sanitaires, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 mai 2020 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 1682-20200915)

La réponse à la question écrite n° 152 concernant le déconfinement lié au secteur des arts de la scène, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 mai 2020 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 1683-20200915)

La réponse à la question écrite n° 153 concernant l'engagement du gouvernement du Québec dans la tenue de l'événement caritatif Une chance qu'on s'a, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 mai 2020 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 1684-20200915)

La réponse à la question écrite n° 154 concernant la fermeture de la librairie Olivieri, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 mai 2020 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 1685-20200915)



15 septembre 2020

---

La réponse à la question écrite n° 155 concernant le soutien au développement de ciné-parcs, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 mai 2020 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 1686-20200915)

La réponse à la question écrite n° 156 concernant l'accompagnement des acteurs du milieu culturel par le ministère de la Culture et des Communications dans la mise en place de protocoles sanitaires, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 mai 2020 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 1687-20200915)

La réponse à la question écrite n° 157 concernant la provenance des devancements versés aux organismes culturels au printemps 2020, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 mai 2020 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 1688-20200915)

La réponse à la question écrite n° 158 concernant le devancement des investissements ayant été annoncés le 14 mai 2020 pour l'année financière 2020-2021 prévus au Plan québécois des infrastructures 2020-2030 par le gouvernement du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 mai 2020 par Mme Melançon (Verdun);

(Dépôt n° 1689-20200915)

La réponse à la question écrite n° 159 concernant le soutien financier des organismes sans but lucratif d'habitation dans leurs efforts pour prévenir la propagation de la COVID-19, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 28 mai 2020 par M. Fontecilla (Laurier-Dorion);

(Dépôt n° 1690-20200915)

La réponse à la question écrite n° 160 concernant la clinique de planification des naissances de Cowansville, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 juin 2020 par Mme David (Marguerite-Bourgeoys);

(Dépôt n° 1691-20200915)

La réponse à la question écrite n° 161 concernant la reddition de comptes au 30 mars 2020 sur l'état d'avancement des travaux de réalisation du projet de Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 10 juin 2020 par M. Barrette (La Pinière);

(Dépôt n° 1692-20200915)

15 septembre 2020

---

La réponse à la question écrite n° 162 concernant le dépôt d'une mémoire par le Protecteur du citoyen à la Commission de la santé et des services sociaux du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 12 juin 2020 par Mme Fournier (Marie-Victorin);

(Dépôt n° 1693-20200915)

La réponse à la question écrite n° 163 concernant le transfert des orthésistes et des prothésistes au sein d'un ordre professionnel du domaine de la santé, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 12 juin 2020 par Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce);

(Dépôt n° 1694-20200915)

La réponse à la question écrite n° 164 concernant la poursuite des travaux du comité chargé de la réforme du tarif des appareils suppléant à une déficience motrice, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 12 juin 2020 par M. Fortin (Pontiac);

(Dépôt n° 1695-20200915)

---

M. le président dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 de la Commission de la fonction publique;

(Dépôt n° 1696-20200915)

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 15 septembre 2020;

(Dépôt n° 1697-20200915)

Puis, il dépose une décision du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 11 juin 2020 :

Décision 2113 concernant le Règlement rémunération additionnelle du chef d'équipe de la division de la manutention de la Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles;

(Dépôt n° 1698-20200915)

Enfin, il dépose :

La version à jour du calendrier de l'étude des crédits budgétaires 2020-2021 à la suite du remaniement ministériel du 22 juin 2020;

(Dépôt n° 1699-20200915)

**15 septembre 2020**

---

La copie du préavis de la motion proposée par Mme Montpetit (Maurice-Richard) qui sera inscrite au Feuilleton du 16 septembre 2020, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1700-20200915)

### **Dépôts de rapports de commissions**

M. le président dépose les rapports des commissions parlementaires qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2020-2021 :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles;

(Dépôt n° 1701-20200915)

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire;

(Dépôt n° 1702 -20200915)

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation;

(Dépôt n° 1703 -20200915)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail;

(Dépôt n° 1704 -20200915)

Le rapport de la Commission des finances publiques;

(Dépôt n° 1705 -20200915)

Le rapport de la Commission des institutions;

(Dépôt n° 1706 -20200915)

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens;

(Dépôt n° 1707 -20200915)

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux;

(Dépôt n° 1708 -20200915)

**15 septembre 2020**

---

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement.  
(Dépôt n° 1709 -20200915)

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la commission des transports et de l'environnement qui, les 19 février, les 2, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 22, 23 et 25 juin, les 24, 26, 27, 28 et 31 août ainsi que le 1er septembre 2020, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification. Le rapport contient des amendements au projet de loi;

(Dépôt n° 1710-20200915)

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, le 25 août 2020, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 50, Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw;

(Dépôt n° 1711-20200915)

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 25 et 26 août 2020, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 53, Loi sur les agents d'évaluation du crédit;

(Dépôt n° 1712-20200915)

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 11 et 12 février ainsi que le 27 août 2020, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 21 mars 2019 et à certaines autres mesures. Le rapport contient des amendements au projet de loi;

(Dépôt n° 1713-20200915)

**15 septembre 2020**

---

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 12, 13 et 14 août 2020, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières au sujet d'outils technologiques de notification des contacts ainsi que sur la pertinence de ce type d'outils, leur utilité et le cas échéant, les conditions de leur acceptabilité sociale dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Le rapport contient des observations;

(Dépôt n° 1714-20200915)

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 26 et 27 août 2020, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 45, Loi concernant principalement la nomination et le mandat des coroners et du coroner en chef;

(Dépôt n° 1715-20200915)

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 25 et 31 août ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2020, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 29, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées. Le rapport contient des amendements au projet de loi;

(Dépôt n° 1716-20200915)

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 17 juin 2020, s'est réuni afin statuer sur une demande de changements de membres, d'un président et de vice-présidents au sein des commissions parlementaires.

(Dépôt n° 1717-20200915)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 129 du Règlement et à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, propose :

QUE la modification à la composition des commissions telle que prévue au rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistrée est tenu.

**15 septembre 2020**

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **408** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

### **Dépôts de pétitions**

M. Ouellette (Chomedey) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 22 699 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition au projet de loi n° 61 (versions française et anglaise).  
(Dépôt n° 1718-20201915)

---

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 109 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le vote par la poste pour les élections municipales de 2021 (versions française en anglaise).  
(Dépôt n° 1719-20200915)

---

M. Nadeau-Dubois (Gouin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 864 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le bilan sur les milieux de vie des personnes âgées et tenue d'états généraux sur leurs conditions de vie.  
(Dépôt n° 1720-20202915)

---

15 septembre 2020

---

M. Kelley (Jacques-Cartier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le report de la date de réouverture du Camping Lac des Pins pour des raisons sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19 (versions française en anglaise).

(Dépôt n° 1721-20200915)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre de l'Éducation, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le retour en classe de plus de 1,3 millions d'élèves après de trop long mois passés loin de l'école;

QU'elle reconnaisse le travail exemplaire des enseignants, des directions générales des centres de services et de leurs équipes, des directions d'établissement, du personnel professionnel et de soutien et des cadres scolaires qui a rendu possible ce retour en classe sécuritaire pour les élèves du préscolaire, du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes partout au Québec;

15 septembre 2020

---

QU'elle rappelle l'importance pour la motivation et le développement des jeunes d'être à l'école, avec leurs amis, leurs enseignants et tous les membres de l'équipe-école, tout en adoptant des habitudes sanitaires sécuritaires dans une nouvelle routine scolaire;

QU'elle réitère tout son support aux élèves et les encourage à persévérer dans leurs études, car leur réussite, c'est la réussite de l'ensemble de la société québécoise;

QU'enfin, que l'Assemblée nationale rappelle à toute la population québécoise l'importance de respecter les consignes sanitaires émises par la Santé publique, à l'intérieur mais aussi à l'extérieur des écoles, afin de minimiser la propagation du virus dans nos établissements scolaires et s'assurer que nos élèves puissent continuer de se rendre à l'école en toute sécurité.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistrée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **409** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

---

M. Derraji (Nelligan), conjointement avec Mme Ghazal (Mercier), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le projet Nemaska; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---



15 septembre 2020

---

M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant la relance économique du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. LeBel (Rimouski), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), présente une motion concernant la mise sur pied d'une commission d'enquête sur la gestion de la pandémie dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Rousselle (Vimont), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce toutes formes de menaces à l'endroit des scientifiques, des journalistes et des élus, dont le premier ministre;

QU'elle rappelle l'importance du respect des mesures sanitaires mises en place par la Santé publique dans la lutte contre la COVID-19;

QU'elle reconnaisse que la montée du phénomène complotiste au Québec est préoccupante et nécessite des actions concertées entre la société civile et les autorités publiques.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistrée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 410 en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

15 septembre 2020

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, Mme Rotiroti, whip en chef de l'opposition officielle, propose :

QUE le député Vimont soit nommé membre permanent de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, en remplacement du député de D'Arcy-McGee;

QUE la députée de Bourassa-Sauvé soit nommée membre permanente de la Commission de l'économie et du travail, en remplacement de la députée de Fabre;

QUE le député de D'Arcy-McGee soit nommé membre permanent de la Commission des institutions, en remplacement de la députée de Bourassa-Sauvé;

QUE la députée de Fabre soit nommée membre permanente de la Commission de la santé et des services sociaux, en remplacement du député de Viau;

QUE la députée de l'Acadie soit nommée membre permanente de la Commission de la culture et de l'éducation, en remplacement de la députée de Westmount-Saint-Louis;

QUE le député de Pontiac soit nommé membre permanent de la Commission des finances publiques, en remplacement du député de Nelligan;

QUE le député de La Pinière soit nommé membre permanent de la Commission des relations avec les citoyens, en remplacement du député de D'Arcy-McGee;

QUE le député de Jacques-Cartier soit nommé membre permanent de la Commission des relations avec les citoyens, en remplacement de la députée de Bourassa-Sauvé;

QUE le député de Mont-Royal-Outremont soit nommé membre permanent de la Commission des transports et de l'environnement, en remplacement du député de La Pinière;

**15 septembre 2020**

---

QUE la députée des Mille-Îles soit nommée membre permanente de la Commission des transports et de l'environnement, en remplacement de la députée de Maurice-Richard;

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistrée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **411** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 35, Loi visant à moderniser certaines règles relatives à la publicité foncière et à favoriser la diffusion de l'information géospatiale, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 15 septembre 2020 de 10 heures à 11 h 55, d'après les affaires courantes jusqu'à 18 h 05 et de 19 h 30 à 21 h 10, ainsi que le mercredi 16 septembre 2020, d'après les affaires courantes jusqu'à 12 h 55;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec  
Association de géomatique municipale du Québec  
Chambre des notaires du Québec  
Association professionnelle des notaires du Québec  
Barreau du Québec

15 septembre 2020

---

Commission de protection du territoire agricole du Québec  
Union des municipalités du Québec  
Fédération québécoise des municipalités  
Chambre des huissiers de justice du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, une minute au deuxième groupe d'opposition et une minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi: 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistrée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 412 en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

**15 septembre 2020**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission des institutions de procéder à des consultations particulières et tenir des auditions publiques au sujet d'outils technologiques de notification des contacts ainsi que sur la pertinence de ce type d'outils, leur utilité et le cas échéant, les conditions de leur acceptabilité sociale dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 le mercredi 12 août 2020, de 10 h 15 à 12 h 20 et de 14 heures à 17 h 30, le jeudi 13 août 2020, de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 25 ainsi que le vendredi 14 août 2020, de 9 heures à 12 h 30;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Shopify

Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie-CIRST : M. Yves Gingras, Histoire et sociologie des sciences et technologies et Mme Marie-Jean Meurs, professeur en informatique et intelligence artificielle

Mme Catherine Régis, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

Ligue des droits et libertés

Association pour la santé publique du Québec

M. Yoshua Bengio, Institut québécois d'intelligence artificielle

Commission des droits de la personne et de la jeunesse

Commission d'accès à l'information

M. Benoit Dupont, directeur scientifique du réseau intégré sur la Cybersécurité

M. Sébastien Gambs, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en analyse respectueuse de la vie privée et éthique des données massives

M. Mourad Debbabi, Comité consultatif en cybersécurité

15 septembre 2020

---

M. André Mondoux, professeur à l'École des médias de l'Université du Québec à Montréal, chercheur au Centre de recherche interuniversitaire sur la communication, l'information et la société et chercheur du Groupe de recherche sur l'information et la surveillance au quotidien  
M. Pierre-Luc Déziel, professeur de droit et spécialiste de la vie privée à l'Université Laval

Association québécoise des technologies

M. Alain Létourneau, professeur de philosophie et éthique

M. Claude Sarazin, spécialiste en cybersécurité

M. Stéphane Roche, professeur titulaire de sciences géomatiques à l'Université Laval

Mme Céline Castets-Renard, professeure à la Faculté de droit civil de l'Université d'Ottawa; titulaire de la Chaire sur l'IA responsable dans un contexte global; chercheure régulière au Centre de recherche en droit, technologie et société; et membre chercheure à l'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique

M. Steve Waterhouse, expert en sécurité informatique

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante: 5 minutes 34 secondes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 56 secondes au deuxième groupe d'opposition et 56 secondes au troisième groupe d'opposition et 51 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 16 minutes; 15 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 50 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 43 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 2 minutes 43 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

15 septembre 2020

---

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE, dans l'éventualité où un membre de la commission demande une séance de travail conformément à l'article 176 du Règlement de l'Assemblée nationale, le rapport de la commission soit transmis pour dépôt par son président au bureau du Secrétaire général de l'Assemblée dans le délai imparti par ledit article 176, soit au plus tard le mercredi 19 août 2020, et qu'il soit rendu public à compter dudit dépôt;

QUE lors des séances de la Commission des institutions prévues par la présente motion ainsi que lors de toute séance de travail découlant d'une demande d'un membre de la commission conformément à l'article 176 du Règlement de l'Assemblée nationale, tous les votes se tiennent par appel nominal, étant entendu que lors d'un tel vote, le vote exprimé par le député ministériel désigné par le leader du gouvernement à cette fin vaut pour l'ensemble des députés ministériels membres de la commission et le vote exprimé par le député de l'opposition officielle désigné par le leader de l'opposition officielle à cette fin vaut pour l'ensemble des députés de l'opposition officielle membres de la commission et que, le cas échéant, les noms de ces députés apparaissent au procès-verbal de la séance.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistrée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 413 en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

---

15 septembre 2020

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 22 septembre 2020 après les affaires courantes jusqu'à 17 h 25 et de 19 h 30 à 21 h 10, à la Salle Pauline-Marois, le mercredi 23 septembre 2020 après les affaires courantes jusqu'à 12 h 55 et de 15 heures à 17 h 35, le jeudi 24 septembre 2020 après les affaires courantes jusqu'à 12 h 55 et de 15 heures à 17 h 35 et le mardi 29 septembre 2020 de 10 heures à 11 h 40, après les affaires courantes jusqu'à 18 h 05 et de 19 h 30 à 21 h 10, à la Salle du Conseil législatif;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Élections Québec

Me Éloïse Gratton, avocate chez Borden Ladner Gervais  
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante  
Fédération des chambres de commerce du Québec

Barreau du Québec

Commission d'accès à l'information du Québec

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Office de la protection du consommateur

Vincent Gautrais, directeur du Centre de recherche en droit public (CRDP) et titulaire de la Chaire L.R. Wilson sur les droits des technologies de l'information de l'Université de Montréal

M. Benoit Dupont, professeur titulaire et directeur du Réseau intégré sur la cybersécurité de l'Université de Montréal

Conseil du patronat du Québec

Me Jennifer Stoddart, Karl Delwaide, Antoine Aylwin et Antoine Guilmain, avocats chez Fasken

Commissaire à la protection de la vie privée du Canada



15 septembre 2020

---

M. Pierre-Luc Déziel, professeur de droit et spécialiste de la vie privée à l'Université Laval  
Bureau d'assurance du Canada  
Protecteur du citoyen  
Commission éthique et technologie  
Mme Céline Castets-Renard, professeure titulaire à l'Université Toulouse Capitole et à l'Université d'Ottawa en Droit du numérique  
Option consommateurs;  
Régie de l'assurance maladie du Québec  
M. Pierre Trudel, professeur titulaire au Centre de recherche en droit public

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour l'opposition officielle, 56 secondes au deuxième groupe d'opposition, 56 secondes au troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 16 minutes 15 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 50 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 43 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 2 minutes 43 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

**15 septembre 2020**

---

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistrée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **414** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 56, Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mercredi 23 septembre 2020 après les affaires courantes jusqu'à 12 h 30 et de 15 heures à 17 h 35, le jeudi 24 septembre 2020 après les affaires courantes jusqu'à 12 h 55 et de 15 heures à 17 h 35, le mardi 29 septembre 2020 de 10 heures à 11 h 40, après les affaires courantes jusqu'à 18 h 05 et de 19 h 30 à 21 h 10 et le mercredi 30 septembre 2020 après les affaires courantes jusqu'à 12 h 55;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Réseau FADOQ  
Regroupement des aidants naturels du Québec  
Société québécoise de la déficience intellectuelle  
L'APPUI  
Conseil pour la protection des malades  
M. Philippe Voyer, professeur titulaire à la faculté des sciences infirmières de l'Université Laval et chercheur à l'Unité de recherche du Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec et du CHU de Québec  
Protecteur du citoyen  
Curateur public

15 septembre 2020

---

Fédération québécoise de l'autisme  
Conférence des Tables régionales de concertation des  
aînés du Québec  
Réseau de coopération des entreprises d'économie sociale  
en aide à domicile  
Association médicale canadienne  
Association québécoise des centres communautaires pour  
aînés  
Mme Sophie Éthier, professeure titulaire à l'École de  
travail social et de criminologie à l'Université Laval et  
chercheure au Centre d'excellence sur le vieillissement de  
Québec de l'Institut sur le vieillissement et la  
participation sociale des aînés  
Me Danielle Chalifoux, directrice de l'Institut de  
planification de soins  
Association des groupes d'intervention en défense des  
droits en santé mentale du Québec  
Parents jusqu'au bout  
Collège des médecins du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les  
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :  
6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement,  
4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle,  
1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au  
troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme  
soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la  
Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées  
ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire  
formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour  
l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième  
groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième  
groupe d'opposition;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les  
échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre des Aînés et des Proches aidants soit  
membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

**15 septembre 2020**

---

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistrée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **415** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le jeudi 17 septembre après les affaires courantes jusqu'à 12 h 30 et de 15 heures à 17 h 35, à la Salle du Conseil législatif, le mardi 22 septembre 2020 de 10 heures à 12 h 35, après les affaires courantes jusqu'à 18 h 05 et de 19 h 30 à 21 h 10, à la Salle du Conseil législatif, et le mercredi 23 septembre 2020 de 11 h 15 à 12 h 55, aux salles Louis-Joseph-Papineau et Louis-Hippolyte-LaFontaine, et de 15 heures à 17 h 35, à la Salle Pauline-Marois;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Équiterre  
Fondation David Suzuki  
CQDE  
Greenpeace  
RNCREQ  
SNAP Québec  
Canards illimités  
Conseil de l'industrie forestière du Québec  
Association minière du Québec

15 septembre 2020

---

Forest Stewardship Council (M. François Dufresne,  
Président)

M. Louis Bélanger, professeur au département des  
sciences et de la forêt de l'Université Laval

Institut de développement durable des premières nations  
du Québec et du Labrador

Union des municipalités du Québec

Fédération québécoise des municipalités

Comité consultatif de l'environnement Kativik

Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-  
James

Conservation de la nature Canada au Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les  
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6  
minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4  
minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle,  
une minute au deuxième groupe d'opposition et une minute au  
troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme  
soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la  
Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées  
ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire  
formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour  
l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième  
groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième  
groupe d'opposition;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les  
échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre  
les changements climatiques soit membre de ladite Commission  
pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée  
lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistrée est tenu.

**15 septembre 2020**

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **416** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 35, Loi visant à moderniser certaines règles relatives à la publicité foncière et à favoriser la diffusion de l'information géospatiale;
- la Commission des finances publiques, afin de procéder au débat sur les crédits supplémentaires 2019-2020 en présence de la présidente du Conseil du trésor, conformément à la motion adoptée le 17 mars 2020.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 51, Loi visant principalement à améliorer la flexibilité du régime d'assurance parentale afin de favoriser la conciliation famille-travail.

---

M. le président donne l'avis suivant suivant :

- la Commission des finances publiques se réunira afin de procéder à l'organisation du mandat prévu à l'article 292 du règlement concernant l'étude de la politique budgétaire du gouvernement et l'évolution des finances publiques.

15 septembre 2020

---

### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président, informe l'Assemblée que, le mercredi 16 septembre 2020, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Montpetit (Maurice-Richard).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la situation sanitaire (liée à la COVID-19) est très préoccupante au Québec;

QU'elle reconnaisse que la population doit pouvoir avoir accès aux critères précis justifiant le maintien et la mise en place de mesures par le gouvernement, de même que d'être informée des conditions qui permettront de mettre fin à l'urgence sanitaire;

QU'elle reconnaisse que davantage de transparence facilite l'adhésion de la population aux mesures gouvernementales et permet aux citoyens de réorganiser leur vie professionnelle et familiale de manière cohérente afin de s'y conformer;

QU'elle demande au gouvernement de déployer des efforts additionnels pour la mise en place de mesures visant à freiner la transmission du virus;

QU'elle demande au gouvernement de déployer des effectifs additionnels pour la mise en place de mesures visant à prévenir les conséquences de la crise sur la recrudescence des troubles mentaux et de la violence familiale;

**15 septembre 2020**

---

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de réviser son plan d'action en précisant les critères et protocoles de manière détaillée afin de faciliter la compréhension de la population notamment en matière de santé pour les ressources d'hébergement publiques et privées pour les personnes âgées ainsi que pour les milieux de garde et d'enseignement, et de le déposer à l'Assemblée nationale dans les meilleurs délais.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

À 15 h 51, M. le président, suspend les travaux quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 16 h 00.

---



15 septembre 2020

---

### **Débats sur les rapports de commissions**

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'administration publique qui, les 13 et 19 février 2020, a procédé aux auditions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en suivi de la recommandation 3.2 du 40<sup>e</sup> rapport sur l'imputabilité de la Commission de l'administration publique, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur sa gestion administrative et de la Société d'habitation du Québec sur sa gestion administrative et sur le rapport de mai 2019 du Vérificateur général du Québec intitulé « Programme Accès-Logis Québec : exploitation des immeubles ». Ce rapport contient des observations, des conclusions et huit recommandations.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 34 minutes 51 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 27 secondes sont allouées au 2<sup>e</sup> groupe d'opposition; 11 minutes et 12 secondes sont allouées au 3<sup>e</sup> groupe d'opposition; 1 minute 30 secondes sont allouées aux députés indépendants. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

### **Débats de fin de séance**

À 18 h 05, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Sauvé (Fabre) à Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, portant sur le sujet suivant : « Les mesures mises en place par le gouvernement caquiste pour éviter les éclosions de COVID-19 dans les résidences pour personnes âgées »;

15 septembre 2020

---

- le deuxième, sur une question adressée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à M. Roberge, ministre de l'Éducation, portant sur le sujet suivant : « Les lacunes dans la gestion de la pandémie par le gouvernement dans le réseau scolaire »;
- le troisième, sur une question adressée par M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « L'inaction du gouvernement caquiste en matière d'accès aux soins de santé mentale au Québec ». M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, remplace le ministre pour ce débat.

À 18 h 43, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

---

Les travaux reprennent à 19 h 30.

---

### **Débats sur les rapports de commissions**

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'administration publique qui, les 13 et 19 février 2020, a procédé aux auditions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en suivi de la recommandation 3.2 du 40<sup>e</sup> rapport sur l'imputabilité de la Commission de l'administration publique, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur sa gestion administrative et de la Société d'habitation du Québec sur sa gestion administrative et sur le rapport de mai 2019 du Vérificateur général du Québec intitulé « Programme Accès-Logis Québec : exploitation des immeubles ». Ce rapport contient des observations, des conclusions et huit recommandations.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

15 septembre 2020

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 2 juin 2020, a procédé à l'étude du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. La Commission s'est également réunie en séance de travail le 30 mai ainsi que le 9 juin 2020 relativement à ce mandat. Ce rapport contient des observations et quatre recommandations.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 34 minutes 51 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 27 secondes sont allouées au 2<sup>e</sup> groupe d'opposition; 11 minutes et 12 secondes sont allouées au 3<sup>e</sup> groupe d'opposition; 1 minute 30 secondes sont allouées aux députés indépendants. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

---

À 21 h 30, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 16 septembre 2020, à 9 h 40.

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

15 septembre 2020

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Zanetti (Jean-Lesage) :

(Vote n° 407)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

15 septembre 2020

---

Sur la motion de Mme Gaudreault, troisième vice-présidente :

**(Vote n° 408)**

*(Identique au vote n° 407)*

---

Sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

**(Vote n° 409)**

*(Identique au vote n° 407)*

---

Sur la motion de Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Rousselle (Vimont), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, et M. Ouellette (Chomedey) :

**(Vote n° 410)**

*(Identique au vote n° 407)*

---

Sur la motion de Mme Rotiroti, whip en chef de l'opposition officielle :

**(Vote n° 411)**

*(Identique au vote n° 407)*

---

**15 septembre 2020**

---

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

**(Vote n° 412)**

*(Identique au vote n° 407)*

---

15 septembre 2020

---

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 413)

POUR - 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	

**15 septembre 2020**

---

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

**(Vote n° 414)**

*(Identique au vote n° 413)*

---

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

**(Vote n° 415)**

*(Identique au vote n° 413)*

---

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

**(Vote n° 416)**

*(Identique au vote n° 413)*

---